

## Procès verbal de la réunion du

15 DECEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le jeudi 15 décembre à 18h, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de SAINTE HONORINE DU FAY en séance publique, sous la présidence de Monsieur Roger ENTFELLNER, Président de la Communauté de Communes « Evrecy Orne-Odon ».

### **Délégués titulaires présents :**

Amayé sur Orne : Monsieur Daniel BLIN, Monsieur Sylvain COLINO  
Avenay : Monsieur Gérard LEMOINE, Monsieur Gérard GENESLAY  
Baron sur Odon : Monsieur Georges LAIGNEL, Madame Martine ECOLASSE  
Bougy : Monsieur Georges HEDIER, Madame Michèle MAUGEAIS  
La Caine : Monsieur Thierry SEPTVANT  
Esquay Notre Dame : Monsieur Raymond LUCAS, Monsieur Alain GOBE  
Evrecy : Madame Evelyne ROYNEL, Monsieur Henri GIRARD  
Feuquerolles-Bully : Monsieur Gérard LE BARRON, Monsieur Jean-Pierre PAQUET  
Fontaine Etoupefour : Monsieur Bernard ENAULT, Madame Yvonne GENIN  
Gavrus : Monsieur Philippe BOUCHARD, Madame Audrey THARAUD  
Grainville/Odon : Monsieur Roger ENTFELLNER, Monsieur Patrick DENOYELLE  
Maizet : Monsieur Gérard LE CORSU  
Maltot : Monsieur Rémy GUILLEUX  
Mondrainville : Monsieur Jean-Louis LE GOFF  
Montigny : Madame Caroline LEMATRE  
Préaux-Bocage : Monsieur Louis THEBAULT  
Sainte Honorine du Fay : Monsieur Christian LEREVEREND  
Vacognes-Neuilly : Monsieur Jacques BENOIST  
Vieux : Madame Mireille BEUVE, Monsieur François BONNET

### **Délégués suppléants présents :**

Maizet : Monsieur Gilbert DUVAL  
Maltot : Monsieur André POSTEL, Madame Emile TRAVERS  
Sainte Honorine du Fay : Monsieur Guy THOBIE  
Vacognes-Neuilly : Monsieur Michel BANNIER

### **Pouvoirs :**

Monsieur Christian CHARDON à Monsieur Bernard ENAULT  
Monsieur Michel MONCEL à Monsieur Gérard LE BARRON  
Monsieur Didier DEGUETTE à Monsieur Patrick DENOYELLE  
Madame Edith GODIER à Monsieur Jean-Louis LE GOFF  
Monsieur Romain MASSU à Madame Caroline LEMATRE  
Monsieur Christophe BRAUD à Monsieur Louis THEBAULT

### **Délégués titulaires absents :**

Amayé sur Orne : Monsieur Marc BOILAY  
La Caine : Monsieur Jacques LEROUX  
Esquay Notre Dame : Monsieur Benoit HEBERT  
Evrecy : Monsieur Jean-Louis LHOTELLIER  
Feuquerolles-Bully : Monsieur Michel MONCEL  
Fontaine Etoupefour : Monsieur Christian CHARDON  
Grainville sur Odon : Monsieur Didier DEGUETTE  
Maizet : Monsieur Dominique PUPIN  
Maltot : Monsieur Maurice PHILIPPE  
Mondrainville : Madame Edith GODIER

Montigny : Monsieur Romain MASSU

Préaux Bocage : Monsieur Christophe BRAUD

Sainte Honorine du Fay : Monsieur Noël VAUTIER, Madame Delphine LANDEMAINE

Vacognes-Neuilly : Monsieur Alain LAISNEY

Le Conseil communautaire est légalement composé de 45 membres, 40 membres sont présents ou représentés.

Le Conseil Communautaire a choisi à l'unanimité pour secrétaire de séance : Madame Michèle MAUGEAIS.

Monsieur ENTFELLNER, ouvre la séance du jour et soumet au Conseil Communautaire le compte rendu de la réunion du 17 novembre 2011.

Aucune remarque n'ayant été formulée, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### **1) Renouvellement du contrat de la personne chargée de l'entretien des bureaux – délibération n°55/2011.**

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de se prononcer sur le renouvellement du contrat à durée déterminée de la personne chargée de l'entretien des bureaux de la communauté de communes.

Le contrat sera renouvelé pour la période du 01 février 2012 au 31 janvier 2013.

Le temps de travail de cette personne est de 1/35<sup>ème</sup>.

Après délibération, le conseil communautaire à l'unanimité (40 voix pour) approuve le renouvellement du contrat concerné et autorise son Président à le signer.

### **2) Lancement d'une consultation pour recruter un cabinet d'études qui sera chargé de réaliser une étude sur le scolaire – délibération n°56/2011.**

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que lors de la réunion du 26 mai 2011 il a été décidé que le groupe de travail sur le scolaire rédige un cahier des charges pour recruter un cabinet d'études.

Aussi, il est demandé aux délégués de se prononcer sur le lancement d'une consultation sur la base du cahier des charges joint au présent projet de délibération.

Monsieur ENTFELLNER précise que ce cahier des charges a été revu par les vice-présidents qui ont apporté quelques modifications, lesquelles ont été intégrées au cahier des charges proposé.

Il est rappelé qu'une étude de ce type coûte environ 20 000 €.

Après délibération, le conseil communautaire à l'unanimité (40 voix pour) approuve le cahier des charges proposé et autorise son Président à lancer la consultation correspondante.

### **3) Désignation de la commission d'appel d'offres pour le scolaire – délibération n°57/2011.**

*Il est noté l'arrivée de Monsieur GUILLEUX à 18h20.*

Monsieur le Président fait savoir au conseil communautaire qu'une commission d'appel d'offres chargée du scolaire doit être mise en place.

Il est rappelé que la commission doit comporter 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, le président de la communauté de communes étant Président de cette commission.

Messieurs Christophe BRAUD, Marc BOILAY et Jean-Louis LE GOFF se portent candidats pour être délégués titulaires. Messieurs BRAUD et BOILAY ayant fait part de leur souhait à Monsieur ENTFELLNER avant la réunion car ils ne pouvaient pas être présent ce soir.

Messieurs Bernard ENAULT et Philippe BOUCHARD ainsi que Madame Martine ECOLASSE se portent candidats pour être délégués suppléants.

L'ensemble des candidats sont élus à l'unanimité (40 voix pour).

#### **4) Signature des marchés pour la collecte et le traitement des déchets verts déposés en déchetteries – délibération n°58/2011.**

Monsieur BENOIST, vice-président chargé des déchets ménagers, rappelle au conseil communautaire la décision prise le 27 octobre 2011 pour lancer une consultation pour la collecte et le traitement des déchets verts dans le cadre d'une convention de groupement de commande passée avec la communauté de communes « Les Rives de l'Odon ».

Il est précisé qu'une seule entreprise a répondu à cette consultation (VEOLIA propreté et sa filiale VALNOR)

Cependant, vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, il est demandé au conseil communautaire d'autoriser son Président à signer les marchés correspondants dont les prix proposés sont proches de l'estimation établie pour la consultation.

Après délibération, le conseil communautaire à l'unanimité (40 voix pour) autorise son Président à signer les marchés suivants :

- avec l'entreprise VEOLIA propreté pour :
  - \* le lot n°1 « enlèvement de branchages non broyés »
  - \* le lot n°3 « chargement et transport des pelouses et déchets verts fins ou broyats
- avec l'entreprise VALNOR pour :
  - \* le lot n°2 « broyage des branchages »
  - \* le lot n°4 « compostage des déchets verts de la déchetterie de Mouen »

#### **5) Signature des marchés pour la collecte et le traitement du bois de classe B déposé en déchetteries – délibération n°59/2011.**

Monsieur BENOIST rappelle au conseil communautaire la décision prise le 27 octobre 2011 pour lancer une consultation pour la collecte et le traitement du bois de classe B.

Il est précisé qu'une seule entreprise a répondu à cette consultation.

Cependant, vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, il est demandé au conseil communautaire d'autoriser son Président à signer le marché correspondant avec l'entreprise VEOLIA propreté dont les prix proposés sont proches de l'estimation établie pour la consultation.

Après délibération, le conseil communautaire à l'unanimité (40 voix pour) autorise son Président à signer le marché correspondant avec l'entreprise VEOLIA propreté pour le lot n°5 «transport et traitement du bois de classe B collecté dans les déchetteries de la communauté de communes Evrecy Orne Odon ».

#### **6) Modification du prix de vente du topoguide « Entre l'Orne et l'Odon » – délibération n°60/2011.**

Madame MAUGAIS, vice-présidente chargée de la commission Tourisme et communication rappelle au conseil communautaire la délibération du 28 juin 2007 qui a fixé le prix de vente du topoguide « Entre l'Orne et l'Odon » à 5 € TTC.

Cependant, à compter du 01 janvier 2012, le taux de TVA réduit passe de 5.5% à 7 %.

Aussi, il est demandé au conseil communautaire de se prononcer pour fixer le nouveau prix de vente à 5.10 € TTC à compter du 01 janvier 2012.

Après délibération, le conseil communautaire à l'unanimité (40 voix pour) décide de fixer le nouveau prix de vente à 5.10 € TTC.

## **7) Décision modificative n°2 – budget annexe zone d'activités – délibération n°61/2011.**

Monsieur LE BARRON, vice-président chargé des finances, fait savoir que des modifications doivent être apportées au budget annexe pour la zone d'activités.

Il est rappelé que lors d'un précédent conseil communautaire des crédits supplémentaires ont été inscrits en dépenses et en recettes.

Aussi, il est nécessaire aujourd'hui d'ajuster les comptes de stocks afin qu'ils tiennent compte de ces augmentations.

Les modifications à apporter sont les suivantes :

En section de fonctionnement :

- en recettes, l'inscription de 26 012 € supplémentaires au compte 71355 variations de stocks
- en dépenses, l'inscription de 26 012 € supplémentaires au compte 023 virement à la section d'investissement

En section d'investissement :

- en recettes, l'inscription de 26 012 € supplémentaires au compte 021 virement de la section de fonctionnement
- en dépenses, l'inscription de 26 012 € supplémentaires au compte 3555 Terrains aménagés.

Après délibération, le conseil communautaire à l'unanimité (40 voix pour) approuve cette décision modificative.

## **8) Questions diverses.**

### **1) club de judo de Sainte Honorine du Fay**

Monsieur LEREVEREND souhaite relayer auprès du conseil communautaire, la question que Monsieur VAUTIER, maire de Sainte Honorine du Fay a évoqué lors de la réunion des maires du 28 novembre dernier. Cette question concerne le club de judo de Sainte Honorine du Fay qui occupe à la fois une salle à Sainte Honorine du Fay et des créneaux au gymnase communautaire à Fontaine Etoupefour.

La salle que le club occupe à Sainte Honorine du Fay va devoir être déplacée. Il faudra donc ou bien reconstruire une salle ou bien aménager un local existant.

Aussi, il a été demandé si la communauté de communes pouvait prendre en charge la réalisation d'une salle pour le club de judo, sachant que beaucoup de licenciés du club viennent des communes de la communauté de communes (sur 205 licenciés, 42 sont originaires de la commune de Sainte Honorine).

Monsieur BOUCHARD fait savoir que lors de la réunion des maires il a été fait remarquer qu'il reste encore des créneaux disponibles au niveau du dojo au gymnase. Aussi, la construction d'une nouvelle salle paraissait prématurée alors qu'il reste des créneaux disponibles au gymnase.

Monsieur BOUCHARD précise que cette question sera toutefois étudiée l'année prochaine par la commission chargée des équipements. La commission doit également voir ce qui peut être fait afin de mieux répartir les créneaux des différentes salles, à cette occasion, la question de créneaux supplémentaires pour le club de judo sera prise en compte.

Monsieur ENTFELLNER rappelle que plusieurs projets sont en cours, certains actés comme la petite enfance et d'autres en cours d'étude comme le scolaire et l'aménagement de la salle de spectacle du Val de Maizet. Les finances de la communauté de communes ne permettront pas de réaliser tous les projets et des choix devront être faits.

2) Match de hand-ball au gymnase communautaire.

Monsieur BOUCHARD fait savoir que Monsieur LAIGNEL a pu organiser une rencontre de hand-ball entre les équipes de Caen et de Saint-Lô qui sont classées en national.

Cette rencontre aura lieu le samedi 14 janvier 2012 à 20h30 au gymnase communautaire situé à Fontaine Etoupefour.

Il est précisé que l'entrée sera gratuite. Une communication sera faite auprès de tous les habitants et cette information va être mise sur le site internet de la communauté de communes.

Fait et délibéré en séance  
À Sainte Honorine du Fay  
le 15 décembre 2011  
Le Président